Assemblée générale

Distr. générale
28 janvier 2009

Soixante-troisième session
Point 47, *a*, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2008

[*sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/63/412/Add.1)*]

63/204. Rapport sur les travaux de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

L'Assemblée générale

1. *Prend note avec satisfaction* des résultats de la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et plus particulièrement de la Déclaration d'Accra[1] et de l'Accord d'Accra[2] ;

2. *Exprime sa profonde gratitude* au Gouvernement et au peuple ghanéens pour l'accueil qu'ils ont réservé aux participants à la douzième session de la Conférence ;

3. *Salue* l'offre généreuse du Gouvernement qatarien d'accueillir la treizième session de la Conférence en 2012.

72e séance plénière
19 décembre 2008

[1] TD/442 et Corr.1, chap. I.

[2] Ibid., chap. II.